

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Présents : M. GUYON, A. ARNAUD, F. JOBARD, O. PERRAD, M. CAPET, M. FONGELLAS,
A. JACQUET, J. MOREL, L. GRESSET, F-H. LOERCH, L. RICHARD

Absent : G. GERBOD

Excusés : J. FOURNIER : pouvoir à M. GUYON, T. GERARD : pouvoir à A. ARNAUD, L. GUILLAUME

Secrétaire de séance : Olivier PERRAD

Convocation du 06 avril 2022

1) Approbation compte-rendu du 16/03 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 16 mars, à l'unanimité et nomme Olivier PERRAD comme secrétaire de séance.

2) Vote taux taxes foncières

Après présentation des taux actuels et des taux départementaux et nationaux, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Rappel des taux :

- Foncier bâti = 37.33 %
- Foncier non bâti = 39.57 %,

Pour information, pas d'augmentation non plus du côté de la Com. Com. :

CC Haut Jura Arcade

- Foncier bâti = 9.31 %
- Foncier non bâti = 15.49 %

La recette communale engendrée par ses deux taxes est de 148 543 € (budget 2022)

Le conseil municipal valide et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Approbation compte de gestion et compte administratif 2021

Olivier PERRAD présente le compte administratif 2021. Le compte de gestion a été établi par la trésorerie. Ces deux comptes sont strictement identiques. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 876 990 €, les recettes à 911 584 €. Les dépenses investissement s'élèvent à 439 284 €, les recettes à 505 459 €, ceci génère un excédent de 83 892 € en fonctionnement

et un déficit de 101 524 € en investissement pour un excédent général de 83 137€ reporté en 2022.

Ce compte administratif, représente la gestion financière de la commune durant l'année 2021, par La Maire. Après que cette dernière ait quittée la salle, le compte administratif est mis au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Madame La Maire regagne l'assemblée, pour la suite des débats.

4) Approbation budget primitif 2022

Une réunion finances a eu lieu en Mairie le au cours de laquelle une ébauche budgétaire été établie.

Une réunion de travail avec M. Rémy, Conseiller aux décideurs locaux, et la commission finances a permis d'établir le budget ainsi présenté.

Lors de cette réunion de travail, M. Rémy nous a annoncé que le CFU Compte Financier Unique, (compte unique regroupant le compte administratif et le compte gestion), il va être effectif dans les années à venir. Mais pour permettre le passage en CFU, il faut adopter la nomenclature M57 (budget actuel établi sur la nomenclature M14) qui va être obligatoire au 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle nomenclature comporte quelques modifications sur les chapitres et sections, mais le gros changement réside dans le principe de virement de sections à sections plus simple et ne nécessitant à priori plus de délibération par « décision modificative ». Nous adopterons cette nouvelle nomenclature l'année prochaine.

Point de vue Budget 2022, une importance particulière est mise sur les dépenses énergétiques qui résultent d'une forte augmentation de tous les postes « énergie ». La commission finances a également souhaité augmenter les charges de personnel, en vue d'une éventuelle création d'un demi-poste supplémentaire. En effet, les secrétaires de mairie sont de plus en plus sollicitées par les administrations et beaucoup de fonctions reviennent aux communes. Nous avons également un manque dans tout ce qui concerne les demandes et suivi d'aides (devis / subventions /etc...). Pour l'investissement, les principaux gros travaux sont la fin de la réfection de la route de la chaux Mourant, incluant également l'élargissement de sécurité de certaines zones, la remise en état des joints du mur de soutènement du cimetière, ainsi que la rénovation de l'appartement au-dessus du bâtiment des pompiers. D'autre investissements seront liés à l'étude de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la commune (DECI) et aux frais annexes de la préemption du restaurant L'Epicéa par l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Le fonctionnement dépenses/recettes est établi à 842 134 € et l'investissement 498 301 €.

Le budget primitif est adopté avec 10 voix pour et 1 abstention.

5) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

- 1) François-Henri LOERCH souhaite qu'il y ait une réflexion sur l'extension du chalet EAB (distanciation pandémie de Covid quasiment nulle / séparation des différents espaces d'accueil des clients/prise de repas/ateliers techniques/vestiaires). Olivier Perrad demande si ces travaux faisaient partie des « investissements » proposés par EAB lors de l'établissement du contrat.
- 2) Alain JACQUET propose au conseil d'étudier la liste de travaux donnée par ENB et demande si les services techniques d'arcade peuvent intervenir le plus possible afin de limiter les coûts d'intervention par des entreprises extérieures.
- 3) Madame le Maire explique que le restaurant l'épicéa arrête son activité de restauration le 15/04 et par conséquent de cantine scolaire. Madame le Maire a contacté le restaurant La Chaumière qui ne souhaite pas reprendre le service de restauration scolaire. Une demande a également été faite à « 1001 Repas », mais le service ne prévoit pas de livraison chaude. Madame le Maire a contacté le restaurant Les Forgerons (La Mouille) qui a repris le service de restauration de l'entreprise Signaux Girod. Ils proposent un repas à 6.50 € (6 € actuellement), l'augmentation est justifiée par l'augmentation du coût des denrées alimentaires. Madame le Maire propose que la commune prenne à sa charge l'augmentation de tarif pour ne pas répercuter la hausse aux familles pour l'instant. Il est proposé de faire un essai ainsi jusqu'à la fin de l'année scolaire. Une « enquête » de satisfaction sera réalisée auprès des familles utilisant ce service pour avoir un retour dès la fin de l'année scolaire. Un bilan sera fait avant la rentrée scolaire 2022.
- 4) Il est rappelé que la Commune de Bellefontaine apporte un soutien financier important au fonctionnement de son école, que ce soit pour l'acquisition de matériel, la participation aux sorties ski, les voyages scolaires ou l'entretien du bâtiment. Il semble important de le signifier, car cela n'est pas le cas dans toutes les communes.
- 5) Reprise activité Cévéo /L'Epicéa : Madame le Maire a préparé une liste des centres de vacances de moyenne montagne similaire à celui de notre village. Elle souhaite leur envoyer une annonce de recherche de gérance. Anthony ARNAUD propose de contacter une agence immobilière spécialisée dans la vente ou la reprise de biens à vocation de commerces ou touristiques, afin nous aider dans cette démarche. Des renseignements seront pris auprès de cette agence.
- 6) Olivier Perrad explique que l'EPF a préempté à 365 000 € l'achat de l'Epicéa, au lieu de 349 000 € (estimation des domaines) afin d'éviter des recours qui auraient abouti au

même montant. La préemption au prix de la promesse d'achat, ne devra pas pour autant modifier l'enveloppe global prévue initialement (bâtiment + mobilier+ licence).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures

Fait à Bellefontaine, le 22 avril 2022